

CHASSER

EN ILLE-ET-VILAINE



N°67 SEPTEMBRE 2019 TRIMESTRIEL 1,53 €



**CAMPAGNE DE CHASSE
2019-2020**

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE

Accueil public et standard téléphonique
les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 17h15

Maison de la Chasse - Beaugregard
35630 Saint Symphorien
Tel : 02.99.45.50.20 - Fax : 02.99.45.54.26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

DANS CE NUMÉRO

Votre Agenda de poche 2019-2020



WWW.FDC35.COM
SUR VOTRE MOBILE

P.6 COCAGNE



Fédération départementale
des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
e-mail: fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com



Votre spécialiste Chasse et Pêche

Bain-de-Bretagne

à la jardinerie amis verts de Bain-de-Bretagne

Du 16 août au 30 septembre 2019

Collier de dressage SportTrainer® 500 m

Possibilité de coupler un collier supplémentaire.
10 niveaux de stimulation. Autonomie : 50 à 70 h.
Dont 0,15 € TTC d'éco-participation.

149,95 €



CARTOUCHES

en vente, dans votre magasin

- ▶ grand choix de marques
- ▶ grand choix de gammes

sur présentation d'un permis de chasse
ou d'une licence de tir en cours de validité.

Conformément à la législation en vigueur,
l'achat de munitions de catégories C et D est réglementé.
Voir conditions en magasin.



269 €

Caméra de chasse compact leds bleues



La plus petite caméra du marché. Facile à utiliser
et entièrement paramétrable depuis son application mobile
«Spypoint Link», elle permet le transfert des photos via
le réseau 4G. Fournie avec une carte SIM multi-opérateurs.
Eclairage 4 LEDs à faible éclat permettant de réaliser
des photos et vidéos de nuit en noir et blanc.
Dont 0,15 € TTC d'éco-participation.

14,95 €



Blouson SoftShell



Il agit comme une seconde
peau. Imperméable
et respirant grâce à la
technologie Softshell
3 couches. Nombreuses
poches, capuche intégrée
au col, carnier zippé doublé
PVC. Du S au 4XL.

59,90 €

Talkie-walkie à piles lot de 2

Préprogrammés sur 8 canaux libres
d'utilisation. Fonction mains libres VOX.
Écran digital. Fonctionne à piles :
4 x AAA (non incluses).
Dont 0,10 € TTC d'éco-participation.



Polo micro polaire

100 % polyester anti-boulochage,
1 poche poitrine zippée. Du S au 3XL.

À partir de
4,95 €



Collier gamme X Treme

En polyuréthane, Dim. 65 x 2,5 cm.
Plusieurs couleurs et tailles
disponibles en magasin.

69,95 €

74,90 €

Bottes Benyl XL



Polyvalente, légère et confortable.
Semelle à cramponnage autonettoyant.
Patte de serrage ajustable. Du 40 au 46.

99 €

Panier de transport Gulliver IATA* Touring

Solide et résistant. Deux portes métal à
ouverture séparées. Dim. 80 x 58 x 62 cm.
Adapté aux chiens de 25 à 30 kg.
Roues en option à 24,95 € le lot de 4.



29,90 €

Pantalon Roncier Tradition

Entièrement doublé, avec un renfort 100 %
polyester enduit imperméable sur l'avant et
au niveau du bas des jambes garantissant une
bonne résistance à la ronce et à une légère pluie.
Du 38 au 54.



*IATA : norme obligatoire pour les
transports (voiture, avion, train, bateau).

Magasin affilié au réseau TERRITOIRES nature



**OUVERT 7/7
dimanches
et jours fériés**

ZA de Château-Gaillard - 2, allée de la Rance

Bain-de-Bretagne

02 99 47 99 99

amisverts-baindebretagne.mon-jardin-a-vivre.com



SOMMAIRE

| | |
|------------------------------|---|
| Rappels importants | 4 |
| Infos locales | 5 |



| | |
|----------------------------|----|
| Grand gibier | 10 |
| Chien | 12 |
| Associations | 14 |
| Petites annonces | 18 |



Directeur de la publication : André Douard
Responsable de la rédaction : Patrick Lahaye et les membres de la commission communication.

Ont également collaboré à ce numéro : F.D.C. 35 :
P. Baudron - Y. Desmidt, N. Haigron, F. Vaucelle -
F. Drouyer - D. Tannoux - A. Devillard

Photo couverture : David Tannoux
Crédit Photo : Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine - Fédération Nationale des Chasseurs - Services Techniques des Fédérations Départementales de Chasse - Dominique Gest

Publicité : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Contact : Y. Desmidt - Tél. : 02 99 45 50 20
E-Mail : fdc35@fdc35.com

Abonnements : Prix au numéro : 1,53 euros
Abonnement annuel : 6,10 euros
FDC 35 - Maison de la chasse
Service Abonnement :
Beauregard - 35 630 - Saint Symphorien

Création et maquette : Studio Bigot
Photogravure et impression :
Chat Noir Impressions
Tirage : 13 500 exemplaires



« LE NOUVEAU DÉPART »

Juillet dans le monde de la chasse pourrait être associé à une fanfare de circonstance en vénerie « Le nouveau départ » puisqu'en effet le 1^{er} de ce mois relance la nouvelle saison cynégétique. Ce nouveau départ, tout d'abord, sur le plan national, lance les réformes de la chasse voulues par notre Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, et en premier lieu le permis national à 200 € qui est en réalité une projection sur l'avenir de la pratique de la chasse pour les générations à venir. Les jeunes chasseurs d'aujourd'hui ne conçoivent pas la chasse comme la plupart d'entre nous la vive ou l'ont vécue. La jeunesse est avide de découvertes et la diversité de la chasse française s'y prête et les incite à la mobilité afin d'assouvir cette soif de curiosité et de nouveauté à travers les différentes régions de France, car à y regarder de plus près, tous nous parlons de chasse mais pour autant ne parlons pas forcément des mêmes pratiques. Bien entendu les plus conservateurs d'entre nous y retrouveront quelque chose à redire, certes ! peut-être à juste titre, mais pour autant il nous faut accepter cette projection afin de déclencher des envies nouvelles. Un monde qui n'évolue pas est appelé à s'éteindre. Cette formule n'est pas figée et évoluera certainement car probablement imparfaite mais aujourd'hui il s'agit véritablement d'un nouveau départ de la chasse française. Dans cette réforme bien d'autres points suivront et ceux-ci traduisent la reconnaissance et les compétences des chasseurs dans la gestion tant administrative que s'agissant de la biodiversité. Face à la société actuelle très exigeante, la pratique de la chasse nécessite la collecte de données sur les différentes espèces, afin tout d'abord, pour nous-mêmes, prendre les décisions qui s'imposent en terme de prélèvement ; c'est la raison pour laquelle le concept de chasse adaptative est acté, avec pour outil l'application « chassadapt » que je vous invite vivement à utiliser. Cet outil permet le recueil des données en temps réel, aujourd'hui sur quelques espèces, demain sur une majorité. De part ce concept, nous confirmons notre volonté d'être véritablement acteur de la biodiversité en associant la connaissance à l'action. Notre département, cette année a la particularité d'avoir connu un printemps tendu en terme de dégâts agricoles, notamment sur les semis de maïs, alourdissant la facture pour tout le monde et déclenchant parfois des conflits difficiles mais compréhensibles devant l'ampleur des surfaces détruites. Face à ces divers phénomènes, dégâts, hausse des populations, risque de PPA (peste porcine africaine) et après de multiples échanges, tant avec l'administration que la profession agricole et les forestiers, le schéma départemental a été modifié

convertissant le plan de chasse sanglier en plan de gestion, celui-ci ayant été largement approuvé lors de notre assemblée générale du 2 avril dernier à SAINT AUBIN DU CORMIER. Le plan de gestion permettra plus de souplesse sur plusieurs points. En premier lieu administratif. La fédération dispose dorénavant toute latitude pour les attributions sans passer par un arrêté préfectoral, à la cadence adaptée aux besoins. Ceci s'accompagne d'un dispositif « joker » permettant de pallier à une erreur de tir, doublé d'un avoir sur la saison suivante en cas de bracelet non utilisé ce qui lisse complètement la crainte de perdre des bracelets non utilisés et payés en fin de saison, rajouté à cela une diminution du coût du bracelet. Ces dispositions devraient normalement « lever les freins » de prélèvement et vous permettre de gérer au mieux possible. Compte-tenu de la situation évoquée précédemment et des enjeux agricoles, il nous faut impérativement prélever du sanglier sans état d'âme et cela commence par vos consignes de chasse. Soyez ouverts. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi mais lorsque la situation l'exige ouvrez les tirs de manière à maîtriser les populations à un niveau acceptable. Chacun de nous doit prendre conscience et prendre ses responsabilités en connaissance de cause faute de quoi la situation devient intolérable et se retourne contre nous. Si la gestion des espèces est loin d'être simple, que dire de la « gente humaine » quand je vois aujourd'hui le harcèlement dont sont victimes nos amis veneurs, qui font l'objet d'agressions et de provocations permanentes durant la saison, mais également maintenant lors de fêtes champêtres où la chasse est présente, les anti-chasse (AVA) se permettent tout. C'est invraisemblable, perturber les chasses, pénétrer les propriétés privées, perturber les fêtes et tout cela en toute impunité et avec la bienveillance de nos autorités qui ferment les yeux encore une fois parce que « politiquement correct ». Quelle honte !!! Mais lorsque certains d'entre nous se révoltent et réagissent alors là, aucune perte de temps, tribunal et sanctions lourdes directes. C'est un scandale. Faudra-t-il un drame pour qu'enfin des dispositions soient prises ? Nos ELUS et LA JUSTICE en porteront la responsabilité si tel était le cas. Chers collègues, l'ouverture générale se rapproche et malgré les nuages à l'horizon, je vous souhaite un excellent été afin de vous ressourcer pour être au mieux à l'ouverture.

André DOUARD

PS : A l'heure où je vous écris ces lignes, j'apprends l'incendie volontaire du siège de la FDC de l'ARDECHE ; un pas supplémentaire est franchi, jusqu'où ira l'intolérance ?

UN LARGE CHOIX DE MUNITIONS, DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES



SOMLYS VESTE TRAQUE ORANGE

N°433
Tailles : M / L / XL / XXL

89,9€
74,9€



CARTOUCHES ALRÉ CHASSE

CAL. 12 - 32G X 25
N° 6 / 7 / 8 / 9 / 10

10,5€
9,2€



EUROPARM CORNE COMPIEGNE

LAITON RONDE
30 cm

39,5€
29,5€



HART VESTE BANDITZ

Tailles : M / L / XL / XXL

179€
149€



FOB PACK PIGEON 36

CAL. 12 - 36G X 100
N° 6 / 7,5

38,9€
31,9€



EUROPARM FOURREAU

FUSIL COUNTRY GREEN
130 cm

27,9€
19,9€



HART GILET TRAVERA-V

Tailles : M / L / XL / XXL

64,9€
54,9€



WINCHESTER ZZ PIGEON

CAL. 12 - 36G X 25
N° 4 / 5 / 6 / 7,5

15,7€
13,9€



WALKSTOOL TREPIED

BASIC
60 cm

61,15€
49,9€

* Promotions valables du 17 Août au 14 Septembre 2019 dans la limite des stocks disponibles

AURAY

ZA Porte Océane
56400 AURAY
02.97.50.78.71

VANNES

ZA Atlantheix
56450 THEIX
02.97.42.60.34

QUIMPER

26, av. Ty Douar
29000 QUIMPER
02.56.04.83.70

BREST

1, rue du Cdt Mindren
29200 BREST
02.98.41.67.43

RENNES

8, rue des Petits Champs
35760 ST-GREGOIRE
02.23.47.02.45

GUERANDE

ZI Villejames
44350 GUERANDE
02.40.15.78.20

Horaires : du lundi au samedi : 9h-12h15 / 14h15 - 19h

www.alre-peche.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

6,10 €/AN

PRIX AU N° : 1,53 €

Chèque à l'ordre de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Maison de la Chasse - Beauregard
35630 - Saint Symphorien

Nom/Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Signature

Numéro de permis

RAPPELS IMPORTANTS

■ UNUCR : RECHERCHE DES ANIMAUX BLESSÉS

N'oubliez pas que notre intervention est totalement bénévole et GRATUITE. Pour toute recherche réussie et suivant certains critères, la FDC35 rembourse tout ou partie du bracelet.

- BARBEDET Michel
Taillis - 06 66 84 55 83
- BLANCARD Sylvaine (Déléguée)
Minaic Morvan - 06 17 44 29 55
- BOUSSIN Camille - Plélan le Grand - 06 30 70 59 96
- COQUEUX Mikaël - St Erblon
06 83 21 42 86
- DESAIZE Charles
Minaic Morvan - 06 62 59 19 13
- GILBERT Thierry - St Aubin du Cormier - 06 21 87 25 35
- POSTOLLEC Ludovic
Laillé - 06 33 27 14 63

■ PERMIS

- Pensez à la validation du permis sur internet www.fdc35.com. Ou ne tardez pas à envoyer votre Bon de commande pour la validation de votre permis.

■ GARDERIE ONCFS

- Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Z.A. du Pommeret - 45 rue de Montfort - 35310 Bréal sous Montfort - sd35@oncfs.gouv.fr
- Permanence anti-braconnage
02.99.41.15.99

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Accueil public et standard téléphonique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h15

Maison de la Chasse - Beauregard
35630 Saint Symphorien
Tel : 02.99.45.50.20 - Fax : 02.99.45.54.26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Marais de Saint Coulban

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, un partenaire indiscutable pour l'amélioration qualitative et quantitative des eaux des bassins versants côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Les signatures du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ont eu lieu le vendredi 14 juin 2019 à la salle polyvalente d'Epiniac en présence des représentants des partenaires financiers et techniques, des représentants du porteur de projet, des maîtres d'ouvrage signataires du contrat et des acteurs locaux.

Le Contrat Territorial est un outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il est constitué d'un programme d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans ayant pour finalité la

réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.

Le Projet de Territoire Eau est un document d'engagement moral proposé par la Région Bretagne qui décrit une stratégie et des actions pour répondre aux objectifs du SAGE. Il trace une feuille de route partagée avec les divers acteurs du territoire et précise leur engagement vers un but commun.

La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine représenté par Jean Pierre Bourdon, vice-président a paraphé ces deux programmes après avoir présenté les travaux réalisés depuis plus de 35 ans dans le marais de Saint Coulban.

L'ensemble des partenaires a salué l'investissement réalisé par notre structure et s'est félicité d'avoir un partenaire aussi dynamique sur la problématique de l'eau.

Le marais de Saint Coulban dont 360ha



appartiennent aujourd'hui au monde cynégétique est devenu une référence au niveau national, la remise du prix du génie écologique l'année dernière, les nombreuses sollicitations pour visiter ce site ou pour effectuer des présentations lors des séminaires le prouvent. Et que dire de la biodiversité avec le retour et le développement d'un bon nombre d'espèces, un véritable succès.

Attribution Grand Gibier

Historique Attributions globale sur la saison



| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------|------|------|------|------|------|
| Sanglier | 2726 | 3024 | 3661 | 4323 | 5257 |
| Chevreuil | 4510 | 4685 | 4784 | 5279 | 5413 |
| Cerf | 120 | 125 | 122 | 134 | 132 |

Attributions Grands Gibiers 2019-2020 (Première session mai 2019 - Hors recours)

Sanglier : 3439 bracelets sanglier attribués soit 16 % d'augmentation par rapport à la campagne précédente, auxquels il faut ajouter les 927 bracelets ASSURANCE-SECOURS.

Chevreuil : 5971 chevreuil attribués soit 12 % d'augmentation.

Cerf : 173 cerf attribués soit 32 % d'augmentation

Rappel de la réglementation

- ▶ Le Plan Quantitatif de Gestion (PQG) est validé au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et fixe à 25 anatidés la limite des prélèvements par installation de chasse de nuit déclarée, conformément aux dispositions du code de l'environnement sur une période de 24 heures (de 12h à 12h). Les anatidés tirés à moins de 30 m de la mare de l'installation sont comptabilisés.
- ▶ Conformément à l'article L.425-5, l'agrainage du sanglier et du gibier d'eau est autorisé dans les conditions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique approuvé par l'arrêté préfectoral.
- ▶ Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 relatif à la réglementation sur l'usage des armes à feu en Ille-et-Vilaine, il est interdit d'être porteur d'une arme à feu chargée sur les routes, voies et chemins publics, ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises et enclos dépendant des chemins de fer.
- ▶ L'arrêté du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement prévoit :
- ▶ L'interdiction de l'emploi de la grenaille de plomb dans les

zones humides mentionnées à l'article L.424-6 du code de l'environnement (cf. 10.2.5).

- ▶ L'interdiction de l'emploi de toute munition chargée de grenaille de plomb d'un diamètre supérieur à 4 millimètres (chevrotines) ou de grenaille sans plomb d'un diamètre supérieur à 4,8 millimètres pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles.

Sont prohibés toute l'année :

- ▶ la chasse à tir de la perdrix ou du faisan au poste, soit à l'agrainée, soit à proximité d'abreuvoirs,
- ▶ la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée,
- ▶ la chasse à tir des ongulés à proximité immédiate de dépôts de sel ou de dispositifs d'affouragement,
- ▶ pour le tir des ongulés, l'emploi de toute arme à percussion annulaire, ainsi que celui d'armes rayées à percussion centrale d'un calibre inférieur à 5,6 mm, ou dont le projectile ne développe pas une énergie minimale de 1200 joules à 100 mètres.
- ▶ l'emploi pour attirer le gibier, des disques ou bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux, qu'il s'agisse de gibier sédentaire ou migrateur.

Découvrez nos produits

ÉDUCATION, REPÉRAGE & ALIMENTATION CANINE

SPORTDOG BRAND

SPYPOINT

CANI HUNT DOG ACCESSORIES

SANITERPEN

yocko nutrition

MIDLAND

GARMIN

FARMER'S
LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

Pour vos demandes de renseignements et passer vos commandes :
Olivier Maudieu
06 71 00 55 90

Cocagne

Cette année 2019 est un tournant dans le monde de la chasse, avec la mise en œuvre de sa réforme. L'objectif majeur de cette réforme, notamment grâce à la validation nationale à moitié prix, est une plus grande mobilité du chasseur. Et même si la chasse conserve ses valeurs fondamentales de partage et de convivialité, imperceptiblement, la chasse évolue. En effet, sans s'en apercevoir et tout en s'inscrivant dans les traditions, nous vivons la chasse de façon différente au fur et à mesure qu'avance le temps. Curieux, passionnés, nous avons pour la plupart d'entre nous de plus en plus envie de découvrir de nouveaux gibiers, de nouveaux biotopes, des nouveaux territoires ou de nouveaux modes. Attentive aux attentes et soucieuse du service qu'elle rend à ses adhérents, votre Fédération a décidé de s'engager dans l'aventure Cocagne.



COCAGNE

COCAGNE c'est quoi ?

Première plateforme d'envergure nationale, Cocagne a été créée par des passionnés, avec la participation active des fédérations départementales des chasseurs, pour mettre en place un système simple et efficace, donnant la possibilité aux territoires de partager leurs offres de chasse (cartes, actions, invitations gratuites, de bracelets, de journées de chasse...) et donc à chaque chasseur d'accéder en quelques clics à de nombreuses propositions de chasse disponibles dans la France entière.

Pour vous chasseurs, c'est simple, en quelques clics, inscrivez-



vous et découvrez une multitude d'offres de chasse sur tout le territoire national. Simple d'utilisation, vous pourrez sélectionner selon vos envies, le lieu et le type de gibier recherchés, des offres qui vous mettront directement en relation avec le gestionnaire du territoire à l'origine de l'annonce.

Vous, gestionnaires de territoires, nous savons que souvent vous cherchez des chasseurs ou des traqueurs et avez donc des offres à mettre en avant (battues de grand ou petit

gibier, bracelet, tour de hutte, poste à corvidés...). Notre département recèle d'innombrables richesses, tant cynégétiques qu'humaines, et nous sommes convaincus que ces atouts font de vous et de vos territoires de potentiels hôtes de qualité. Un mail sera envoyé à l'ensemble des gestionnaires de territoire afin d'expliquer le but de cocagne et l'intérêt pour vous d'accueillir sur votre territoire.

Pour soumettre une offre, il vous faudra alors contacter le référent à la fédération, Adrien Devillard, par téléphone au 07 69 78 30 23 ou bien par mail à a.devillard@fdc35.com. Il vous fournira un court questionnaire à remplir afin de faire paraître vos offres sur le site. Vous serez alors contacté par mail en cas de réservation, vous mettant directement en contact avec le chasseur.



CHASSADAPT

Cher ami chasseur,

Pour la saison 2019/2020 il vous sera possible de saisir vos prélèvements de bécasse sur l'application smartphone Chassadappt qui fonctionne sous Android ou iOS. La déclaration doit être faite sur l'application immédiatement après le prélèvement. Cette déclaration sera valable en cas de contrôle, vous n'aurez plus à poser de bagues sur l'oiseau. L'application générera en effet un QR code que vous devrez présenter au garde en cas de contrôle; Chaque chasseur devra choisir entre avoir un carnet de prélèvement traditionnel papier délivré par sa fédération ou utiliser l'application smartphone Chassadappt. Il ne pourra pas avoir les deux pour la même saison de chasse. Si l'application Chassadappt n'est pas compatible avec votre téléphone, alors vous pourrez revenir vers votre fédération pour demander un carnet papier. Dans tous les cas le prélèvement maximum autorisé est de 30 oiseaux par chasseur. Vous pourrez suivre vos prélèvements à travers votre historique de prélèvements sur votre compte. L'application ne gèrera pas et n'informera pas des PMA locaux (hebdomadaire ou mensuels selon les départements). Vous devez vous renseigner avant d'aller à la chasse sur la réglementation du département. Selon les besoins et la réglementation à venir, l'application sera capable de

suivre les quotas collectifs pour certaines espèces.

Comment faire pour déclarer ses prélèvements de bécasse sur Chassadappt ?

1 - Création préalable d'un compte Chassadappt

Téléchargez et créez dès aujourd'hui un compte sur l'application smartphone Chassadappt. Vous pouvez la télécharger à partir des stores



Pour cela vous devez être connecté au réseau internet (3G, 4G ou wifi), vous munir de votre numéro identifiant Guichet unique à 14 chiffres (présent sur votre validation du permis de chasser).

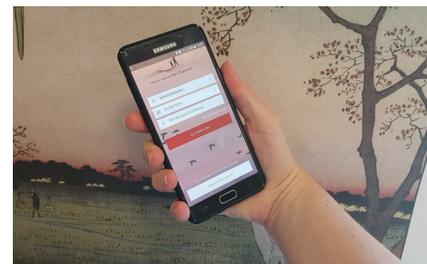
2 - En action de chasse

Lors de la période de chasse, il est indispensable de se connecter avec le réseau avant de partir à la chasse afin d'ouvrir l'application et de consulter l'état du quota (volet « informations quota » dans l'application).

Lors de la journée l'application permet de saisir un prélèvement même sans réseau.

3 - Informations des quotas

Pour les espèces qui seraient soumises à un quota collectif, vous serez informé



de l'évolution des prélèvements et de l'atteinte du quota par des pastilles de couleur présentées sur l'application.

L'état de consommation du quota collectif:

- ✓ Quota collectif ouvert. La déclaration des prélèvements sur le terrain est obligatoire.
- ✓ Le quota national est susceptible d'être bientôt atteint, organisez vos sorties en conséquence
- ⚠ Quota atteint d'un moment à l'autre, nous vous conseillons d'arrêter de chasser l'espèce pour ne pas risquer d'être en infraction, notamment si vous chassez dans une zone non couverte par le réseau internet
- ✗ Suite à la fin du quota collectif, aucune déclaration de prélèvement de l'espèce n'est possible

4 - Le contrôle

Toute saisie d'un prélèvement génère automatiquement un QR code crypté qui fait office de marquage de l'animal prélevé. C'est ce QR code qui devra être présenté aux agents de contrôle.

Permis de chasser

Obtenir un duplicata

Cette période de l'année est celle où les demandes de **duplicata de permis de chasser** sont les plus nombreuses. Devant cet afflux de dossiers à traiter et, afin de mieux répondre aux chasseurs nous vous rappelons la nécessité de constituer un «**dossiers COMPLET**», c'est-à-dire avec **toutes** les pièces listées dans le CERFA (13944*04) **. Le temps ainsi gagné (les rejets sont chronophages), permettra de réduire encore plus les délais de traitement. Le délai est de **trois semaines, à réception d'un dossier complet** (avec des délais postaux normaux).

La pièce manquante qui génère actuellement le plus de rejet est «**l'attestation préfectorale de délivrance initiale**» (nécessaire en cas de renouvellement d'un permis «vert», délivré en Préfecture). Le deuxième rejet concerne les **photos**, qui doivent être - **récentes et normalisées** -, comme pour toute autre pièce d'identité, (celles des Photomaton conviennent parfaitement).



** vous pouvez vous procurer ce formulaire et la procédure associée sur www.fdc35.com, rubrique **TELECHARGEMENT** (menu en haut à droite), Chapitre Permis : Demande de duplicata ONCFS/FDC35



PÉPINIÈRES
Au cœur des Plantes

**Vente d'arbustes,
plantes rares
et plantes vivaces**

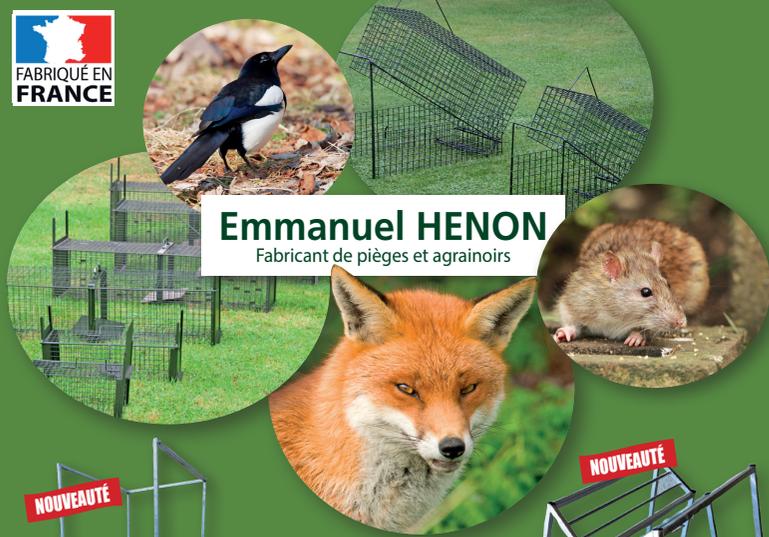
*Conseil en aménagement
Accompagnement dans vos projets
Plantes pour petits jardins*

**Ouvert du mardi au samedi
9h à 12h00 et 14h à 18h**



Marie-Claire & Pascal JOURDAN

Les Vairies 35190 Tinténac
06 38 20 74 43

Emmanuel HENON
Fabricant de pièges et agrainoirs

NOUVEAUTÉ



MIRADOR

NOUVEAUTÉ



CAISSE À CHIENS ALU

NOUVEAUTÉ



TABLE DECOUPE GIBIER

HENON
le fabricant du piège PBR INOX

Tous nos articles en vente sur
www.pieges-henon.com

Reconnus pour leur **EFFICACITÉ** et leur **ROBUSTESSE** !



Zone du Littoral - Rue de la Laiterie
BP 34 - 62180 VERTON
Tél. : 03 21 89 59 70
Fax : 03 21 94 85 45
contact@pieges-henon.com

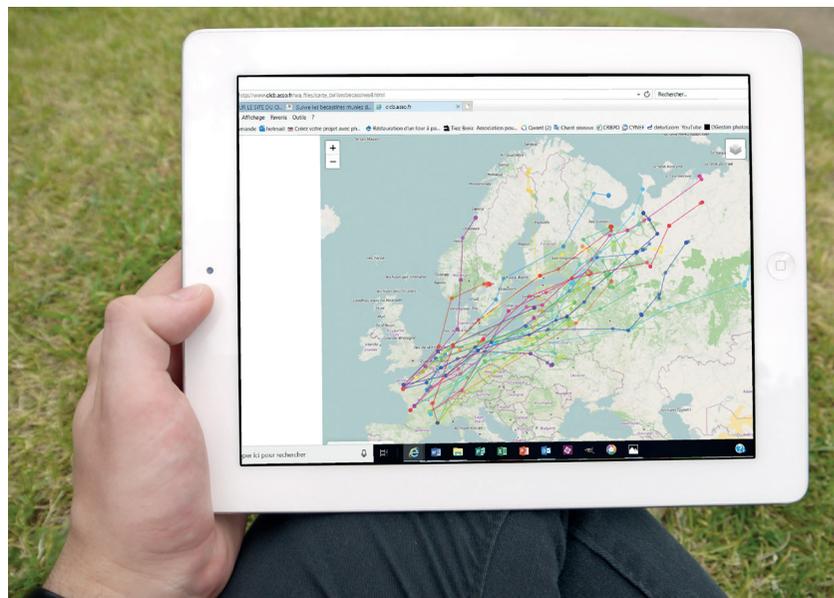


Suivi des bécassines munies de balises GPS/Argos



Dans le cadre du partenariat entre la Fédération Nationale des Chasseurs, l'ONCFS et le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) et pour la troisième année, des balises GPS/Argos ont pu être apposées sur des bécassines des marais. Ce projet nous permet d'accroître nos connaissances sur l'origine géographique et les modalités de migration des bécassines des marais qui hivernent en France. Une trentaine de nouveaux prototypes de balises, pesant seulement 5,5 grammes, ont pu être posées aux quatre coins de la France. Nous avons pu équiper 2 oiseaux sur le marais noir de St Coulban (Châteauneuf 35) ; ces 2 oiseaux ont ensuite pu traverser toute l'Europe pour aller se reproduire.

La carte ci-contre vous montre les premiers résultats Source ONCFS.



Pour Suivre les becassines munies de balises GPS/Argos
http://www.cicb.asso.fr/wa_files/carte_balisesbecassines4.html



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

<http://www.ancgg.org/ad35/>

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces le composant doivent être sauvegardées et leur caractère sauvage avec leurs spécificités propres préservés, pour le bénéfice de tous les usagers de la nature qui l'aiment et la respectent. La Chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés. Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de

grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des cheptels sauvages.

L'Association Départementale Des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille et Vilaine, dans cette perspective, au travers de ses adhérents, peut définir ainsi le cadre de son intervention,

Nos Objectifs : Assurer le respect de l'animal et de son environnement, Favoriser le développement des connaissances techniques nécessaires aux chasseurs, Œuvrer pour la protection des milieux naturels, le maintien de leurs équilibres et la défense de la biodiversité, Mise en valeur et

défense de tous les modes de chasses du grand gibier.

Nos Actions : Organisation de conférences et colloques, Formation Brevet Grand Gibier, Formations chasse individuelle (approche/affût), Entraînement au tir sanglier courant et réglage des optiques, Stage Photo, Lettre d'information semestrielle Départementale, Revue trimestrielle Nationale (Grande Faune), Cotation des Trophées.

**SOYONS EFFICACES,
PARTAGEZ NOS VALEURS
ADHEREZ A L'ASSOCIATION**
adcggiv@yahoo.com - 06 35 45 11 31

Le Brevet Grand Gibier 2019



Ce sont huit candidats, dont trois femmes, qui se sont présentés le 8 juin dernier à l'examen du Brevet Grand Gibier sur le site de la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine. Trois médailles d'Or et une médaille d'Argent ont été décernées lors cette session, les candidats malheureux peuvent repasser l'épreuve dans un autre

département afin de profiter des acquis de la formation délivrée.

Cette instruction a débuté le 15 février par une présentation de ce Brevet, puis jusqu'au 8 juin date de l'examen, ce sont près de 45 heures de cours qui ont été dispensées en 9 jours. Certaines journées de formations ont été effectuées en

commun à Redon, avec les départements de la Loire Atlantique et du Morbihan. Unaniment, les candidats qui ont suivi ce cursus de formation en ont gardé un excellent souvenir. L'ADCGGIV remercie vivement la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine pour la mise à disposition de ses infrastructures.



Stage photo de 2019

Pour sa septième année notre traditionnel stage photo s'est achevé dans le superbe site du marais noir de St Coulban. Au cours de plusieurs soirées en salle dans les locaux de la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine, Jean-Claude MESLE, photographe animalier reconnu, a transmis son savoir aux stagiaires. Avec la bienveillance et la pédagogie qui le caractérise, Jean-Claude enseigne le fonctionnement des boîtiers. Il a l'art de rendre simple la compréhension des multiples options dont sont bardés nos appareils. Selon le sujet, son mouvement, le fond, les conditions de lumière et l'effet choisi il guide les stagiaires pour une progression rapide. C'est avec impatience que nous attendons chaque année «La grande sortie» sur le terrain et la soirée de restitution qui clôt le stage. Cette année, la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine nous a ouvert les portes d'un site magique qu'elle gère maintenant depuis plus de 30 ans. Au sud de la Baie du Mont St Michel elle s'efforce de sauvegarder et d'agrandir un marais à très grande valeur écologique. Ce sanctuaire de la biodiversité accueille chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs dont les canards et les limicoles. Pouvoir déambuler dans cet écosystème très particulier et très riche est le rêve de tout «sauvaginier», chasseur ou non... y faire des photos un dimanche matin avec un groupe d'amis, liés par la passion et par la recherche de fixer à jamais des images si rares d'un milieu sauvé de la disparition, était une opportunité inespérée. Mais comment donner vie ou restituer par l'image ce sentiment d'être un témoin à la croisée des mondes? Chacun a suivi son inspiration et a pris son parti dans ce milieu sauvage. Certains sont restés sous l'aile protectrice du maître, d'autres ont quête en solitaire cherchant toujours ce qu'il avait derrière...



certaines ont trouvé à leurs pieds des sujets qu'ils ont sublimé en s'agenouillant pendant que d'autres couraient après d'inaccessibles bécassines. Les reflets de lumière sur la rosée déposée sur la végétation ont surpassé les flous de la capture de la demoiselle... Nous remercions chaleureusement la Fédération ainsi que son technicien Hugues Le Franc pour son accueil sur ce site. La soirée de projection d'une sélection de photos de chacun nous a enrichis de la diversité de nos regards à travers l'objectif. Merci Jean-Claude.

AGENDA du second semestre 2019

Les adhérents de l'ADCGGIV pourront se retrouver le samedi 14 septembre prochain afin de faire procéder au réglage de leurs armes et de leurs optiques de battue, sur cible fixe mais également sur le sanglier courant. Bien tirer, c'est d'abord tirer beaucoup et donc s'entraîner, aussi en novembre l'association organisera une séance de tir sur sanglier courant. Nous remercions la Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine pour la mise à notre disposition de ses installations de tir.



ENTREPRISE



Cabinet ROUMY & JOYEUX

Partenaire de votre Fédération

Tel : 02.99.78.29.29 chasse.35@mma.fr

Particuliers / Entreprises / Professionnels
Prévoyance / Santé

**Offre réservée aux adhérents FDC 35 : 10 % de réduction
sur votre contrat de Protection Juridique et sur votre
contrat Garantie des Accidents de la Vie***

RENNES
24 Avenue Henri Fréville

BRUZ
4 Avenue du général de Gaulle

N°ORIAS 07 010 453 - 07 011 798

*sur présentation de votre validation annuelle



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



La Fédération Départementale
des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise le

Challenge pour chiens d'arrêt LOF ou non LOF 2019, se déroulant sur deux lieux d'épreuves au choix

LE 14 SEPTEMBRE 2019 À GUIPRY-LOHÉAC

ET LE 21 SEPTEMBRE 2019 À MONTHAULT

et une finale à la Fédération de chasse le 12 octobre 2019



FICHE D'ENGAGEMENT



Challenge FDC35
Chiens d'arrêt

ACCUEIL DES PARTICIPANTS : 8H
DÉBUT DES ÉPREUVES : 8.30H

CHOIX DU LIEU DES ÉPREUVES INITIALES

(possibilité d'inscription aux 2 épreuves initiales) Cocher les cases correspondantes

GUIPRY-LOHEAC, le 14 septembre 2019 / MONTHAULT, le 21 septembre 2019

INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

ENGAGEMENT DES CHIENS D'ARRÊTS (VACCINATION À JOUR OBLIGATOIRE)

Tarif par lieu d'épreuve : 1 chien > 5 euros - Chien supplémentaire > 10 euros

1^{ER} CHIEN NOM : RACE :

Catégories : Britanniques (setters, pointers,...) Continentaux (épagneuls, braques, griffons,...) Carnet de Travail

LOF : N° identifiant Non LOF

2^{ÈME} CHIEN NOM : RACE :

Catégories : Britanniques (setters, pointers,...) Continentaux (épagneuls, braques, griffons,...) Carnet de Travail

LOF : N° identifiant Non LOF

INSCRIPTION AU REPAS

Tarif par lieu d'épreuve : 13 euros/adulte - 7 euros/enfant (moins de 12 ans) - boisson comprise

Nombre de repas : Adultes : Enfants :

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve le règlement du Challenge FDC35 Chiens d'arrêt. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement les sociétés de chasse organisatrices et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour du Challenge. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de ce Challenge FDC35.

Je certifie être couvert au titre d'une assurance responsabilité civile pour moi-même et prenant en compte les risques inhérents au comportement de mon/mes chiens envers les tiers.

Fait le/...../2019, à Signature du concurrent

**Ce document et le règlement (engagement(s) chien(s) + repas libellé à l'ordre de FDC35)
doivent être adressés à la FDC35, Beauregard, 35630 Saint Symphorien, 10 jours au plus tard avant la date des épreuves.**

Pour toutes informations : fdc35@fdc35.com - Tél. 02.99.45.57.97

La FDC35 se réserve le droit d'adapter ou modifier les modalités d'organisation des épreuves en fonction du nombre d'inscrits.

FICHE D'ENGAGEMENT ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.FDC35.COM.

Rencontres départementales Saint-Hubert à Andouillé Neuville le 5 octobre 2019

Nous aurons le plaisir d'être reçus par l'ACCA d'Andouillé Neuville le samedi 5 octobre prochain pour la 27ème édition des Rencontres Saint Hubert d'Ille et Vilaine. A noter que les Rencontres Saint Hubert constituent le seul concours de chasse pratique ouvert à tous les chasseurs avec un chien d'arrêt ou spaniel, LOF comme non LOF. A ce titre la FDC35 soutient ces Rencontres depuis de nombreuses années et son Président, Mr André Douard, participe au conseil d'administration de la FRSH. Les Rencontres sont ouvertes à tout chasseur disposant d'un permis validé en Ille et Vilaine et propriétaire de son chien d'arrêt ou spaniel.

Comment cela se déroule-t-il au plan pratique? Lorsque vous vous êtes présenté devant le jury (qui sont tous des chasseurs expérimentés), quelques questions techniques vous sont posées puis c'est le moment de mettre en valeur vos qualités de chasse. Vous disposez de près de 20 minutes pour que votre fidèle com-

pagnon trouve des faisans qui, après être arrêtés (chiens d'arrêt) ou poussés (spaniels), seront mis sur l'aile. Si les conditions de sécurité sont réunies et votre habileté au rendez-vous, vous pourrez prélever (2 oiseaux maximum à tirer). Bien évidemment, votre compagnon en assurera avec joie le rapport.

Ainsi que vous pouvez vous en douter, l'épreuve est avant tout conviviale, c'est une partie de chasse. Les plus chanceux se départageront lors d'un barrage où le meilleur couple chien-chasseur participera à l'électif régional du Championnat de France.

A noter qu'il y a un temps pour l'effort mais aussi pour le réconfort et l'ACCA d'Andouillé Neuville nous a concocté un repas convivial. C'est bien là le lieu d'échange par excellence. Avec moult détails et analyses on refait son parcours, on analyse ce que l'on a vu chez les autres. A ce jeu là, et en tout modestie, votre parcours est nécessairement méritoire. La



journée se termine à 18h car déjà il va falloir penser au lendemain car dimanche il y a chasse! S'agissant des inscriptions, vous pouvez transmettre par mail le document ci-dessous rempli et signé. A noter que les jeunes chasseurs en catégorie junior (- de 20 ans) verront leur droit d'inscription de 30€ remboursé par la FDC35. **N'hésitez pas à demander des précisions auprès de Pierre Grimaud 06.08.47.78.13 ou pierre.grimaud35@gmail.com** ou sur les réseaux sociaux, FB de la FNC ou de la SCC, page Rencontres Saint Hubert et page FRSH Grand Ouest. Merci à vous chasseurs et chasseresses brétilliens et à très vite sur les terrains.



INSCRIPTION RENCONTRES ST-HUBERT 5/10/2019 ANDOUILLE NEUVILLE

NOM : PRENOM : TEL :

ADRESSE :

BOITE MAIL :

NOM DU CHIEN :

RACE : N°TATOUAGE :

PERMIS DE CHASSER N° ASSURANCE

CATÉGORIES (rayer les mentions inutiles)

- | | |
|---|--|
| - Junior (-20 ans) | - Chasseur chien d'arrêt |
| - Chasseresse | - Chasseur trialisant chien d'arrêt |
| - Chasseresse trialisante chien d'arrêt | - Chasseur spaniel (H et F) |
| - Archer | - Chasseur spaniel trialisant (H et F) |

Votre inscription sera prise en compte à réception de votre règlement.

Droits d'inscription : 45 € (comprenant les frais d'engagement, votre repas, les cadeaux des partenaires et la plaque commémorative). Chien supplémentaire : 20 €. Repas supplémentaire : 15€ **Date limite d'inscription : le 29 septembre 2019.** *Je déclare accepter sans réserve le règlement national des Rencontres St-Hubert et décharger les organisateurs de toute responsabilité liée à ma participation.*

Signature :

Veillez envoyer ce document, ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de FRSH/Pierre GRIMAUD, à l'adresse suivante : FRSH/Pierre GRIMAUD – 1, La Grille du Parc – 35190 CARDROC





Recherche en forêt de Brocéliande



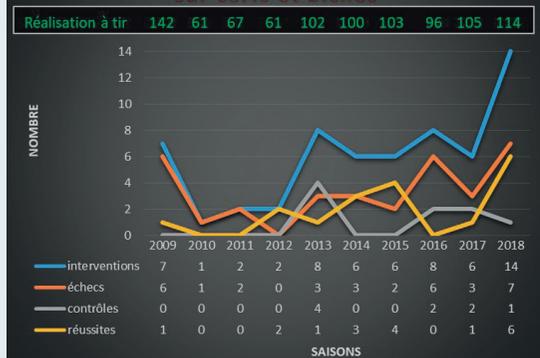
Jeudi 07 Février 2019, la fin de saison de chasse approche, les prélèvements de cerfs et biches sont bien avancés sur ce territoire en forêt de Brocéliande. Pendant le rond, une certaine tension de l'ensemble des chasseurs est palpable lorsque le président de l'association explique qu'il reste peu de bracelets et que les tirs doivent donc être sélectifs. Plusieurs cervidés ont été aperçus par les piqueux en faisant le bois le matin dans l'enceinte qui va être chassée. Le début de chasse est sonné, les chiens se récrient et le premier coup de feu retentit, les animaux sont extrêmement fuyants à cette époque-ci de l'année. Une annonce se fait entendre, 7 coups rigodon puis un coup long, placé sur la ligne opposée je comprends alors que le tandem va avoir du travail.

Une fois la traque terminée, je me dirige vers le directeur de chasse, qui nous emmènera à l'anschluss rejoindre

Anthony le tireur. Il nous explique à quel endroit il a tiré le cerf, sa direction de fuite et réaction après le tir, les chiens de meute ont été arrêtés au tir. Nous attaquons la recherche avec Leffe, basset fauve de Bretagne âgée de quatre ans. Elle prend connaissance de la voie de l'animal, fait une vingtaine de mètres et marque une ronce, un petit morceau de chair est accroché. Il faudra attendre 150 mètres avant de voir les premières gouttes de sang. La chienne prend alors plus d'assurance et emboîte le pas à sa vitesse. Nous faisons 500 mètres avant d'observer une reposée, l'animal s'est arrêté un instant, je préviens mon accompagnateur qui ce jour-là était mon père. Leffe continue son pistage sans aucune hésitation, maintenant nous avons présence de sang régulièrement, quand tout à coup le cerf se lève devant nous à 200 mètres et essaye de se trouver une remise plus dense. Il nous est impossible de le tirer, je ne lâche pas la chienne pour tenter une poursuite

car je le vois se recoucher au loin dans des fougères. Nous arrivons à l'endroit où il s'est relevé et la chienne se met à aboyer en pistant cette voie qui est désormais chaude. Je regarde mon accompagnateur et comprends qu'il n'a pas vu le cerf se recoucher, la végétation est plus dense, nous nous rapprochons. Leffe tient maintenant le cerf aux abois, je l'aperçois à quelques mètres mais retenir la chienne en longe et achever l'animal m'est compliqué. Je fais mon accompagnateur se décaler vers la gauche afin qu'il puisse l'avoir de profil, le cerf décide rapidement de se lever, il fait demi-tour et passe entre nous deux, mon accompagnateur attend d'avoir l'angle de sécurité et tire, l'animal fera une vingtaine de mètres avant de s'écrouler. Je lâche la chienne pour la récompenser de cette recherche inoubliable. Ce 8 cors de 130 kilos avait une balle de gigue basse et aurait énormément souffert. Anthony était aux anges, le premier cerf qu'il tire venait d'être retrouvé.

Statistique des recherches au sang sur cerfs et biches



Ce graphique nous montre les interventions (échecs, réussites et contrôles de tirs) effectuées en Ille et Vilaine sur cerfs et biches depuis les dix dernières années. Il révèle une négligence des contrôles de tirs, beaucoup trop d'animaux ne sont pas identifiés comme blessés et donc non recherchés.

Prenons conscience que le pourcentage de réussite est plus élevé en effectuant une recherche avec un conducteur agréé plutôt qu'en pratiquant un laisser courre sur l'animal. Les battues effectuées tôt dans la journée favorisent une recherche le jour même et évite les aléas liés aux conditions météorologiques de la nuit. La saison dernière six cervidés ont été retrouvés par des conducteurs agréés, cinq biches et un cerf, ce résultat est lié à l'intérêt qu'ont porté des directeurs de chasse et équipages à la recherche au sang.

Mikaël Coqueux - Conducteur UNUCR 35

Camille Boussin



Sylvaine Blancard



VIE DE L'ASSOCIATION

Un nouveau conducteur de chien de sang, Camille Boussin et son teckel Judie, habitant à Plélan le Grand, a réussi son épreuve le 18 mai dernier au Camp de Coëtquidan. N'hésitez pas à l'appeler car l'équipe a besoin de travailler pour progresser.

Sylvaine Blancard, déléguée UNUCR pour le département, a elle aussi réussi l'épreuve au camp de Coëtquidan avec son nouveau teckel Niour.

N'oubliez pas que notre intervention est totalement bénévole et **GRATUITE**.

Pour toute recherche réussie et suivant certains critères, la FDC35 rembourse tout ou partie du prix du bracelet.

Coordonnées des conducteurs de chien de sang agréés en Ille et Vilaine pour la saison 2019-2020 :

- BARBEDET Michel - Taillis - 06 66 84 55 83
- BLANCARD Sylvaine (Déléguée) - Mینیac Morvan - 06 17 44 29 55
- BOUSSIN Camille - Plélan - 06 30 70 59 96
- COQUEUX Mikaël - St Erblon - 06 83 21 42 86
- DESAIZE Charles - Mینیac Morvan - 06 62 59 19 13
- GILBERT Thierry - St Aubin du Cormier - 06 21 87 25 35
- POSTOLLEC Ludovic - Laillé - 06 33 27 14 63

ADCF 35

1^{er} Bilan cynégétique
de la chasse sur le DPF
2014-15 ... 2018-19

Assemblée générale du 25 mai 2019



Notre assemblée générale s'est déroulée le 25 mai dernier à la Maison de la chasse à St-Symphorien. C'est un rendez-vous annuel qui clôture la saison passée et annonce, avec la proposition de différents projets et objectifs, une nouvelle saison de chasse.

C'est devant une bonne trentaine de personnes, et après la lecture du rapport moral et financier de la saison écoulée, que le président a rappelé, d'une part, que la chasse est une activité à caractère environnemental, culturel, social et économique. D'autre part, si notre intérêt premier reste la chasse au gibier d'eau, c'est aussi en regard de la convention signée, le 1^{er} septembre 2014, avec la Région Bretagne que nous, chasseurs, contribuons à l'intérêt commun et à l'intérêt général par nos différentes actions de régulation et par nos connaissances de terrain. De ce fait, l'ADCF 35 afin de mener au mieux sa gestion cynégétique sur le DPF, a inscrit, depuis ces cinq dernières années, quatre actions dans son mode de gestion cynégétique.

1^{er} Bilan cynégétique sur le DPF...

Tout d'abord, nous vous remercions du retour des carnets de prélèvement. Nous pouvons aujourd'hui vous présenter, ainsi qu'aux institutions : Région Bretagne, DDTM,... les résultats obtenus grâce aux données récoltées par vos soins... Exercice, il faut l'avouer, assez laborieux... C'est donc l'analyse de 1199 carnets retournés pour 1549 de distribués, soit 77% de retour pour les cinq saisons.

Anatidés : le premier volet de ce bilan cynégétique de la chasse sur le DPF a été la synthèse du tableau de prélèvement des anatidés pour les cinq dernières saisons 2014-15...2018-19 (voir graphiques en bas de page).

Nuisibles : 3351 ragondins et 437 rats musqués ont été régulés sur le DPF ainsi que sur le réseau hydraulique des ACCA, ACC, et chasses privées adhérents à l'ADCF35. Votre effort de régulation contre ces espèces invasives et nuisibles est l'intérêt premier pour la Région Bretagne. En inscrivant cette action dans notre gestion cynégétique, l'ensemble

des partenaires est gagnant-gagnant

Zones humides : 6 chantiers de réhabilitation de zones humides ont été engagés : 3 réalisés ou en cours de réalisation, 2 dossiers en cours, 1 en suspend.

Observations : des choses se mettent en place... Partant de zéro, une progression de groupe est à venir...

Communication : sans communiquer autour de celles-ci, nos actions seraient inutiles. Nos plus belles vitrines : Notre AG, le Forum de la chasse sur le DPF, les journées jeunes chasseurs.

Nous remercions Hugues Lefranc, FDC 35, pour son exposé sur "le baguage de la sarcelle d'hiver au Marais noir de St-Coulban" et Maxence Porteu de la Morandière, ACGEIV, pour son intervention "Récolte et analyse des ailes d'anatidés..."

Nous clôturons l'AG vers midi, et poursuivons nos conversations autour de la traditionnelle galette-saucisse...

le conseil d'administration
de l'ADCF 35

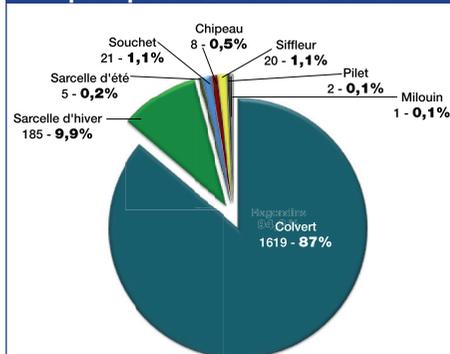


Graphiques et histogramme du prélèvement des anatidés sur le DPF d'I&V - 2014-15... 2018-19

En quelques mots... C'est avec un taux de prélèvement de 87%, lissé sur les cinq dernières saisons, que le canard colvert occupe la première place du prélèvement des anatidés sur le DPF d'Ille-et-Vilaine. La sarcelle d'hiver, représente environ 10% du tableau, 2% sont répartis, à égalité, entre le siffleur et le souchet, quant à la sarcelle d'été, le chipeau, le pilet et le milouin, ces derniers se répartissent le 1% restant.

D'une saison sur l'autre, on peut noter que l'irrégularité des tableaux fait tout le bonheur et laisse rêver le chasseur de gibier d'eau, puisque aucun gibier n'est programmé à l'avance... 1861 canards prélevés (8 espèces), soit 1,2 canard par an et par chasseur.

Graphique sectoriel des anatidés prélevés par espèces - 2014-15 ... 2018-19



Histogramme du prélèvement des anatidés cumulés par saison - 2014-15 ... 2018-19



Espèces : Colvert Sarcelle d'hiver Sarcelle d'été Souchet Chipeau Siffleur Pilet Milouin Morillon

Vous souhaitez
chasser
sur le DPF !

Nos permissions de chasse sur le DPF, au prix de 20 €, sont disponibles sur différents lots de la Vilaine (entre Bruz et la Chapelle-de-Brain).

Renseignements :
Nicolas HELIGON
06 75 19 06 66



Assemblée Générale du C.N.B. 35 du 24 mai 2019

On retiendra les temps forts de cette réunion et les interventions des personnalités :

- Le nouveau Président-Délégué du C.N.B 35, Patrick CHEVALIER, est nommé à la « commission cynophile » du C.N.B.: la Chasse... une affaire de chiens...
- Une saison cynégétique évaluée comme très moyenne en raison de la sécheresse et de l'absence de froid mais avec de grandes variations d'un secteur à l'autre, certains favorisés d'autres non: la Chasse à la bécasse... une affaire de météo...et de sol!
- Baguages et pose de balises par les techniciens fédéraux, Franck DROUYER et Nicolas HAIGRON, ainsi que le rétablissement demandé des comptages de bécasses en Forêt de la Corbière: la Chasse... une affaire de connaissances cynégétiques actualisées...

- Recueil et étude des carnets de prélèvements ainsi que l'innovation de l'application ChassAdapt: la Chasse... une affaire de suivi des prélèvements par les chasseurs eux-mêmes...
- Présentation par Raymond JARRY, Président-Délégué du C.N.B. 22, des tableaux comparatifs illustrant les prélèvements des quatre départements bretons, avec le Finistère en tête, et des courbes relativement stables d'une année sur l'autre: la Chasse... une affaire de biotope favorable...
- Intervention du Président André DOUARD sur la généralisation de ChassAdapt et sur le concept de Chasse Adaptative: la Chasse... une affaire d'évolution...
- Pot de clôture de l'A.G et Buffet froid: la Chasse...une affaire de convivialité...

ASSOCIATION CHASSEURS SOUS TERRE 35

L'Assemblée Générale de notre association a eu lieu le 26 avril 2019, au siège de la FDC 35;

Les principaux points abordés: - le carnet de déterrage -la gestion de la demande et du renouvellement de l'attestation.

Un carnet de déterrage établi sur une même structure est mis en place pour la région Bretagne, ce nouveau carnet est disponible pour cette saison 2019-2020 à la FDC 35 en échange de celui de la saison écoulée: il est obligatoire!

Un protocole se met en place pour la gestion des demandes et renouvellements de

l'attestation de meute; la FDC 35, avec l'aide des techniciens, prend en mains ce nouveau système. Un appel à la prudence est lancé, de ne pas diffuser les dates de chasse, afin d'éviter la pression des manifestants anti-chasse, par les présidents de la FDC 35 et de l'association.

Rappel: Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la cotisation de l'association est à régler au plus vite! Bonne saison à tous!

Daniel PINSARD



Éphéméride 2019

| Jour | Mois | Lever du soleil | Coucher du soleil |
|------|------|-----------------|-------------------|
| 01 | Sept | 07h22 | 20h47 |
| 05 | | 07h27 | 20h39 |
| 10 | | 07h34 | 20h28 |
| 15 | | 07h41 | 20h18 |
| 20 | | 07h48 | 20h08 |
| 25 | | 07h55 | 19h57 |
| 01 | Oct | 08h03 | 19h45 |
| 05 | | 08h09 | 19h37 |
| 10 | | 08h16 | 19h27 |
| 15 | | 08h23 | 19h17 |
| 20 | | 08h31 | 19h07 |
| 25 | | 08h38 | 18h58 |
| 01 | Nov | 07h49 | 17h47 |
| 05 | | 07h55 | 17h40 |
| 10 | | 08h03 | 17h33 |
| 15 | | 08h10 | 17h27 |
| 20 | | 08h18 | 17h22 |
| 25 | | 08h25 | 17h17 |
| 01 | Dec | 08h33 | 17h13 |
| 05 | | 08h38 | 17h12 |
| 10 | | 08h43 | 17h11 |
| 15 | | 08h47 | 17h11 |
| 20 | | 08h51 | 17h12 |
| 25 | | 08h53 | 17h15 |
| 01 | Janv | 08h54 | 17h21 |
| 05 | | 08h54 | 17h25 |
| 10 | | 08h52 | 17h31 |
| 15 | | 08h50 | 17h37 |
| 20 | | 08h46 | 17h44 |
| 25 | | 08h41 | 17h52 |
| 01 | Fev | 08h33 | 18h03 |
| 05 | | 08h27 | 18h09 |
| 10 | | 08h20 | 18h17 |
| 15 | | 08h11 | 18h25 |
| 20 | | 08h03 | 18h33 |
| 25 | | 07h54 | 18h41 |
| 01 | Mar | 07h44 | 18h49 |
| 05 | | 07h36 | 18h55 |
| 10 | | 07h26 | 19h02 |
| 15 | | 07h16 | 19h10 |
| 20 | | 07h06 | 19h17 |
| 25 | | 06h55 | 19h24 |





Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine sur le domaine maritime

55 rue Robert Schuman - 35400 Saint-Malo - E-mail : acgeiv@orange.fr

Distribution des cartes de chasse sur le DPM

Pour la saison de chasse 2019-2020, vos cartes de chasse à la botte ou à la passée sont disponibles dans les points de ventes indiqués dans le tableau ci-dessous.

Cette année il vous sera possible de prendre des cartes temporaires pour la chasse de jour (1 jour, 2 jours, 1 semaine) ainsi que de bénéficier de cartes de chasse de nuit temporaire (1 nuit), dans la limite de deux durant la saison de chasse (délivrées uniquement au Bist'roz).

Adresse des dépôts des cartes « Chasse à la passée de l'A.C.G.E.I.V. »

| Dépositaires | Coordonnés | Types de cartes disponibles |
|----------------------------------|---|-----------------------------|
| Le Bist'roz - | 5 place de l'église - 35 610 Roz sur Couesnon - 02 99 80 22 54 | Tous types de cartes |
| Decathlon | Lieu-Dit, Blanche Roche - 35430 Saint-Jouan-des-Guérets - 02 99 19 15 60 | Cartes Bottes et Passées |
| FDC 35 | BEAUREGARD - 35 630 SAINT-SYMPHORIEN - 02 99 45 50 20 | Cartes Bottes et Passées |
| Pêche Chasse 35 | 10 grande rue Stuart - 35 120 Dol de Bretagne 09 61 54 11 26 | Cartes Bottes et Passées |
| Alcedo RENNES | 18 rue de la Retardais - 35 000 RENNES - 02 99 14 75 87 | Cartes Bottes et Passées |
| Trésorerie ACGEIV -Eric GOHIN | tresorerie@acgeiv.fr - 06 78 16 46 43 | |

L'Equipe ACGEIV.





ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

FABRIQUÉ
EN FRANCE

TRADITION



Excellente digestion et appétence avec nos croquettes

CHASSE PRO

QUALITÉ PROFESSIONNELLE







**ESPACE
EMERAUDE**
Ma terre, ma maison, pour longtemps

7, rue du Fougeray - Parc d'activité « La Baratière » - **35 VITRÉ**
Zone Artisanale Les Tardivières - Rte de Breteil - **35 MONFORT**

(magasins accrédités ventes de cartouches)

**OUVERT
6/7J**

CARTOUCHES DE CHASSE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2019

**REMISE
QUANTITATIVE***



*Sur calibre 12/16/20 uniquement (non cumulable avec points fidélité)



BERNIZAN
Armurier Professionnel - Fabricant



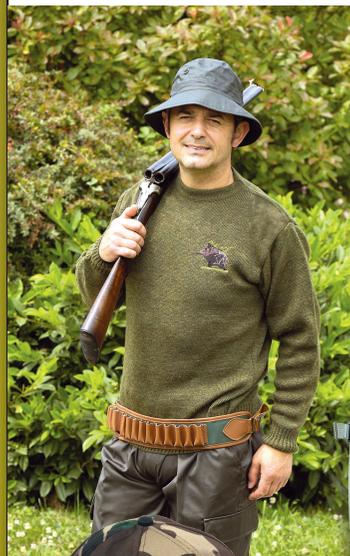
TUNET



STOCK PERMANENT

(sur présentation du permis de chasse en cours de validité)

VÊTEMENTS DE CHASSE



ALIMENTATION ANIMALE



CAMÉRAS DE SURVEILLANCE



COLLIERS DE RAPPEL



Morvan Fouillet Imprimeurs - Vitré - www.imprimerie-morvanfouillet.fr

EN EXCLUSIVITÉ
CHEZ

DECATHLON

CHANTEPIE / BETTON
SAINT MALO / REDON

Promotions valables uniquement dans ces 4 magasins
du 21 août au 29 septembre 2019.

**TALKIE WALKIE
BGB 500**
Ref : 8494241



49€

Conçu pour le traqueur
et le posté en battue de
grand gibier.

**ALIMENTATION
CHIEN**
Ref : 8348588



**11€
90**

Conçu pour la nutrition
quotidienne de votre
chien, toutes races.
Idéale pour entretenir la
masse musculaire.
Apport énergétique:
23% de Protéines.

**COLLIER DRESSAGE
CANICOM 800**
Ref : 8525227



PROMOTION
~~160€~~
-18%

130€

Portée jusqu'à 800 mètres.
Jusqu'à deux chiens.

**L100 36G PIGEON
Cal.12**



PREMIER PRIX TECHNIQUE

x25: **7€90**

x100: **29€**

**LE MEILLEUR RAPPORT
RÉGULARITÉ/PRIX**

- Chambre 70 mm
- Bourre Jupe
- Distance optimale 30 m
- Charge 36 g
- Culot 16 mm
- Plombs n°4, 5, 6, 7
- Vitesse 390m/s (+/- 5 m/s)

Conçu pour la chasse
au pigeon. Adapté pour
la chasse petit gibier à
moyen et longue
distance grand gibier.*

**M100 32G
Cal.12**



PREMIER PRIX TECHNIQUE

x25: **8€90**

x100: **34€**

**LE MEILLEUR RAPPORT
RÉGULARITÉ/PRIX**

- Chambre 67,5 mm
- Bourre Grasse
- Distance optimale 25 m
- Charge 32 g
- Culot 10 mm
- Plombs n°6, 7, 8, 9
- Vitesse 390m/s (+/- 5 m/s)

Conçu pour le 1er coup
en plaine ou au bois.
Adapté pour la chasse
à l'arrêt des faisans,
perdrix, cailles,
bécasses *

**SOLOGNAC
BRENEKE CAL. 12**



12€90

La boîte de 10
cartouches

**LOT X2 BOITES
24€**

Soit **12€** la boîte de
10 cartouches

- Projectile : 100% Plomb
- Tube : 100%
Polyéthylène Haute Densité
- Culot : 100% Acier
- Vitesse 405 m/s (+/- 5 m/s)
- Charge : 32 g

Conçu pour le tire du grand gibier en battue*

**SOLOGNAC
BALLE 7X64**



21€90

La boîte de 20 balles

**LOT X2 BOITES
40€**

Soit **20€** la boîte de
20 balles

- Projectile 90% plomb /
10% Cuivre
- Etui de la balle : 70%
cuivre 30% Zinc
- Charge : 11,2 g

Conçu pour le chasseur posté en battue de
grand gibier*

**VESTE FOX
GAME ORIGINAL**

Ref : 8368025



PROMOTION

~~149€~~

-33%

99€

Conçu pour le chasseur de petit gibier au
bois par temps pluvieux.
Résistant à la
végétation sauvage.

Composition : 57% Coton / 43% Polyester

BOTTES ARNAY
Ref : 8397357



PROMOTION

~~79€~~

-25%

59€

Conçu pour le chasseur en plaine.
Semelle bimatière à crampons autonettoyants,
une accroche parfaite et bon amorti

Composition : Extérieur 100% Caoutchouc/ Semelle
100% Caoutchouc / Intérieur 100% Polyester

CHAUSSURE FLESHSIDE
Ref : 8370072



PROMOTION

~~99€~~

-20%

79€

Conçu pour toutes les pratiques de chasse.
Pare-pierres avant pour une résistance
optimale, cuir pleine fleur.

Composition : Extérieur Cuir pleine fleur/ Semelle
100% Caoutchouc / Membrane imperméable

* Conformément à la législation en vigueur, l'achat de munitions de catégories C est réglementé. Voir conditions en magasin

Vos paires de piquets de battue offerts**

Sur présentation de ce bon pour 50 euros d'achat sur le rayon chasse de
l'un des magasins partenaires. Offre non cumulable, 1 bon par foyer

** Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

Magasins partenaires de l'offre :

Déathlon Chantepie - Tel 02 99 41 03 03

Déathlon Betton - Tel 02 23 27 41 41

Déathlon Redon - Tel 02 99 93 34 32

Déathlon Saint-Malo - Tel 02 99 19 15 60

Decathlon France SAS, Société par
action simplifiée à capital variable, dont le
siège sociale est situé au 4, boulevard
de Mons 59650 Villeneuve D'Asq et
immatriculée au RCS de Lille Métropole
sous le numéro 500 569 404